



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 73512

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargée de la politique de la ville sur le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de ville. Selon ce décret, le Comité interministériel des villes comprend l'ensemble des membres du Gouvernement, alors qu'auparavant, seuls quelques-uns en faisaient partie (décret n° 2009-539 du 14 mai 2009). Il souhaite connaître les raisons qui ont conduit à cette augmentation du nombre de membres.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73512

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 862

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)